

Lotisseur : GROUPE GARONA
59 Avenue de Cornebarrieu
31700 BLAGNAC

Département de la Haute-Garonne
Commune de GRENADE

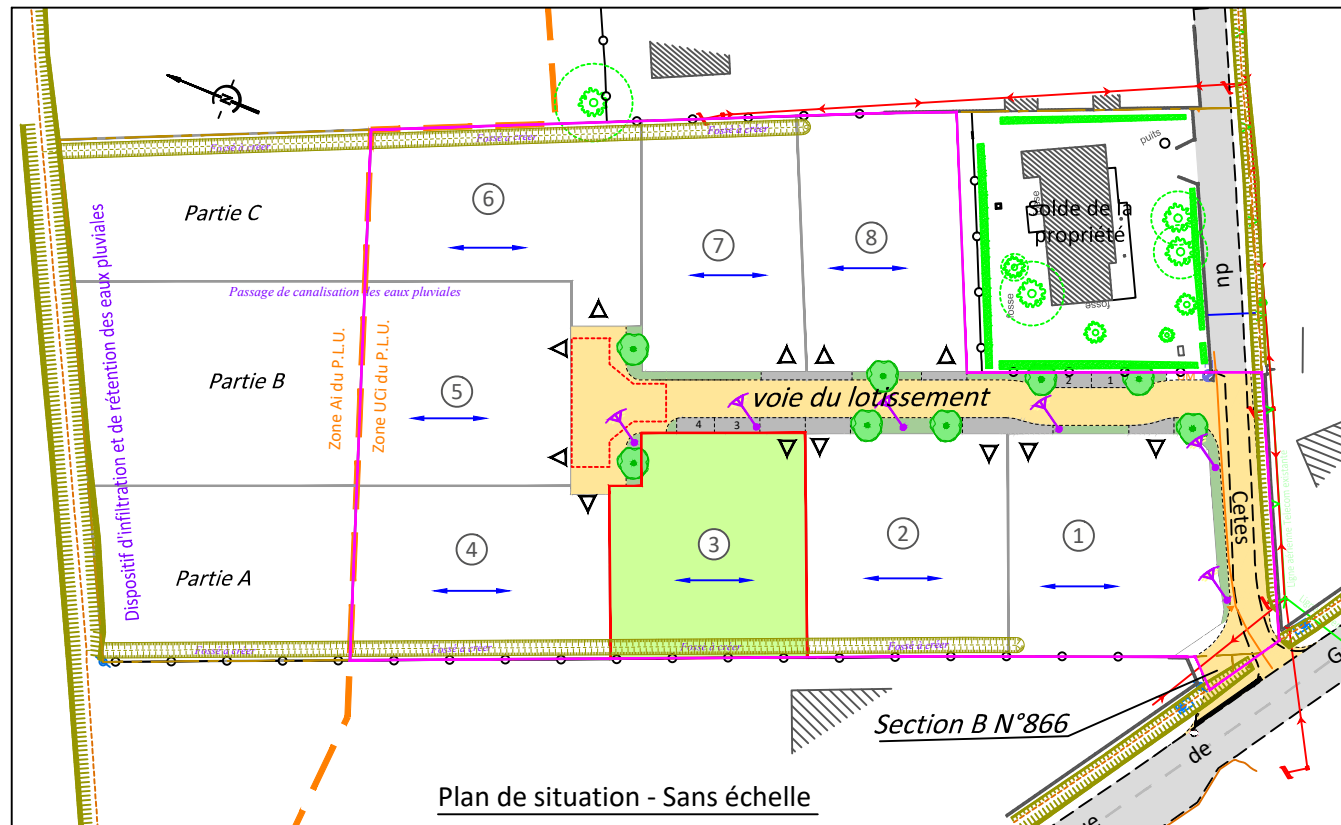
1 Impasse du Cétés
section B
n°232, 865p, 866

Lotissement "Le Cétés"

EXTRAIT DU PLAN DE COMPOSITION

Lot n°3

Superficie : 743 m² environ



Plan de composition dressé le 04/06/2018 et modifié le 25/07/2018 et le 07/12/2018

Permis d'Aménager n° PA n°031 232 18 W0003 obtenu par arrêté le 11/12/2018
Dossier de Permis d'Aménager Modificatif n°1 déposé le 13/12/2018

Il est rappelé que ce lotissement comporte un règlement et pourra comporter un cahier des charges.

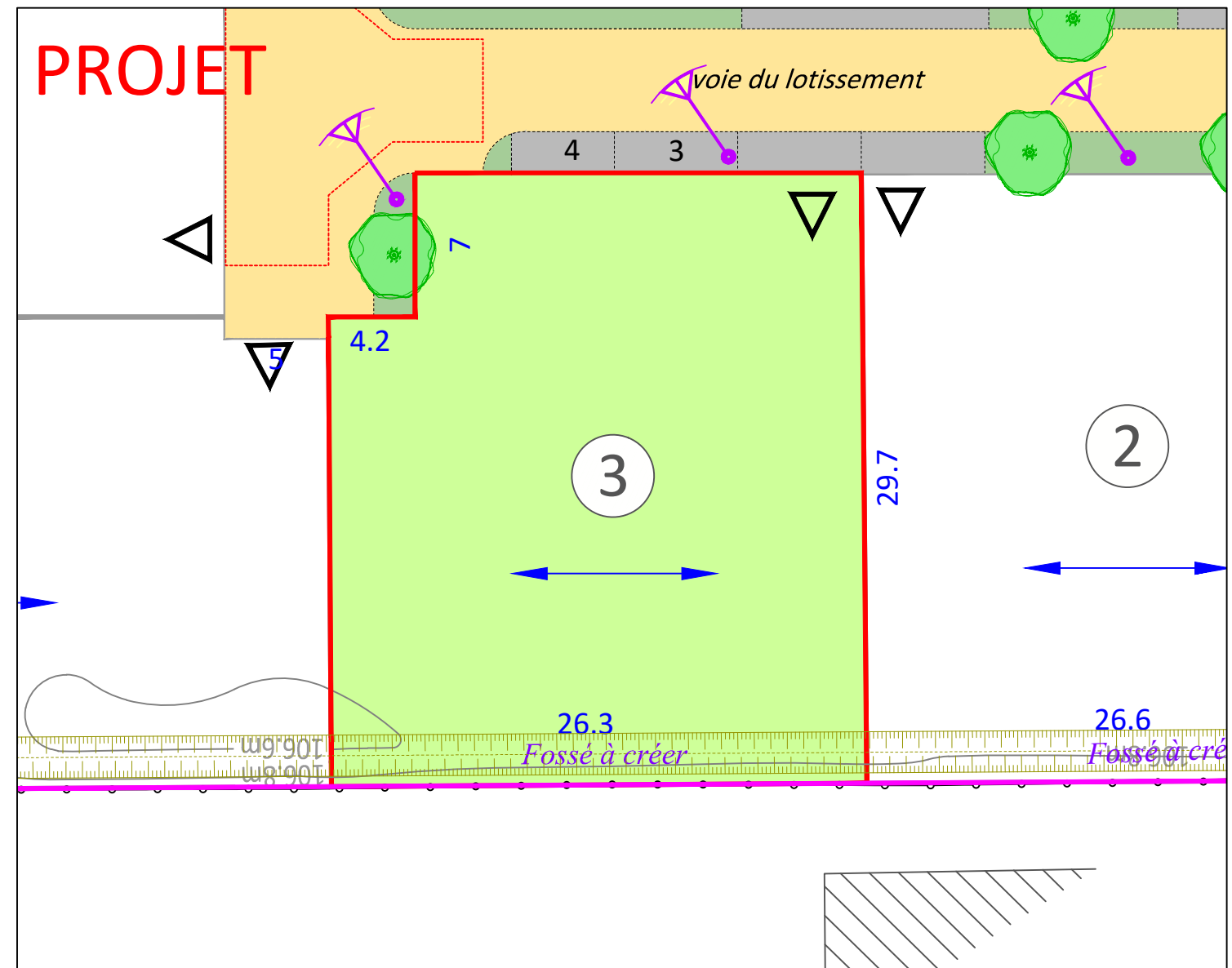
N° Dossier : 180167
Nom du fichier : 180167_21.dwg (v.2004)
Dressé le 22 janvier 2019 à Toulouse
Dressé par / Contrôle / Validation : GB/JBT/ESA

PROJET

VALORIS Géomètre-Expert
SAINT-AUBIN BAZALGETTE WARIN
Membre de l'ordre n°2010C200002

Indice du plan : 1
Modifié le :
Siège social : 61 route de Toulouse BP 19047 31190 AUTERIVE
Tél. : 05.61.50.56.53 Fax : 05.61.50.88.49
3 Rue des Frères Arnaud 31250 REVEL
Tél. : 05.62.18.71.30
18 Rue de Tivoli 31000 TOULOUSE
Tél. : 05.61.52.16.72
E-mail : revel@valoris.expert

PROJET



Légende

- Limite de zonage du P.L.U.
- Emprise du lotissement
- Limite de lots
- Aire de présentation des ordures ménagères
- Arbres
- Servitude de passage réciproque existante
- Espaces privés
- Chaussée existante
- Voie mixte : piéton, cycle et véhicule
- Stationnement ou accès
- Espaces d'accompagnement et noues ou cunettes
- Espaces communs à usage technique

Règlement du Lotissement

- Sens de la ligne de faîtage principale des toitures
- Accès des véhicules aux lots imposés

D'autres règles sont prescrites par le P.L.U.

Echelle 1/300

Permis d'Aménager et modificatifs : Un Permis d'Aménager a été obtenu par arrêté le 11 décembre 2018, n°PA n°031 232 18 W0003.
Dossier de Permis d'Aménager Modificatif n°1 déposé le 13 décembre 2018.
Un dossier de Permis d'Aménager Modificatif n°2 pourra être déposé.

Cotations : Les distances indiquées sur ce plan sont des distances à l'horizontale.

Servitudes :

- Un servitude de passage et de réseaux avec raccordement aux réseaux existants grevant les espaces communs du lotissement au profit du solde de la propriété, à constituer par acte notarié
- Une servitude de passage de canalisation d'eaux pluviales grevant le lot n°6 et la partie B au profit des espaces communs du lotissement
- Les eaux pluviales des lots 1-2-3-4 et 6-7-8 seront gérées par deux dispositifs (fossés) grevant respectivement les lots n°2-3-4 et 6-7
- Une servitude existante de passage de canalisation d'eau potable grevant les espaces communs du lotissement, sur l'impasse du Cétés
- Une servitude existante de passage de canalisation de transport de gaz TEREGA grevant les espaces communs du lotissement, sur l'impasse du Cétés.
- Une servitude existante de passage réciproque grevant les propriétés cadastrées section B n°232 et 866.
- Un servitude existante de passage et de réseaux grevant la propriété cadastrée section B n°232 (espaces communs du lotissement) au profit des propriétés cadastrées section B n°223 et 224
- Une servitude existante de passage grevant la propriété cadastrée section B n°232 (espaces communs du lotissement) au profit des propriétés desservies par le chemin privé "Impasse du Cétés"
- Une ligne électrique basse tension surplombe les espaces communs du lotissement

Le terrain est situé en zone Bleue (Bi), type d'aléa faible inondation du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) de la commune de GRENADE-SUR-GARONNE.
Les constructeurs des lots devront réaliser un système d'Assainissement Autonome Non Collectif (ANC) par lots.
Des prescriptions supplémentaires pourront être liées au futur dossier de loi sur l'eau devant être déposé auprès de la Mission InterService de l'Eau (MISE) séparément du dossier de permis d'aménager.